



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998

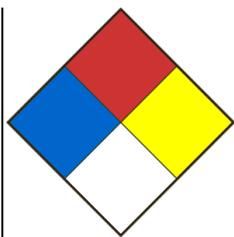
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit ANHYDRIDE ACÉTIQUE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique CH ₃ COOCOCH ₃		Numéro MAT AR-0104	Masse molaire 102,09
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes ACETIC ANHYDRIDE, ACETIC OXYDE, ACETYL ANHYDRIDE, ACETYL OXIDE, ACETYL ETHER, ANHYDRATE ÉTHANOÏQUE, HYDROXYBIACÉTYLE, ANHYDRIDE D'ACIDE ÉTHANOÏQUE			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2019-07-22	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Liquides inflammables catégorie 3 Toxicité aigüe-Orale catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 2
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger (H)	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H330 Mortel par inhalation.
Conseils de prudence (P)	P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P330 Rincer la bouche. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction. P284 Porter un équipement de protection respiratoire. P320 Un traitement spécifique est urgent (voir section 4 sur cette fiche sur cette étiquette).
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)



Santé 3
Inflammabilité 1
Réactivité 2
Spécial EAU

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Anhydride acétique	108-24-7	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Oui
Conditions d'allumage	La flamme directement sur le produit ou la chaleur intense.
Agents d'extinction appropriés	Incendie mineur: dioxyde de carbone et poudre chimique sèche. Incendie majeur: mousse de polymère. NOTE: l'emploi d'agents chimiques secs peut produire de l'écume.
Agents d'extinction inappropriés	Le produit réagit avec l'eau et va générer de la chaleur. Évitez l'eau dans le jet droit; va disperser et propager le feu.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de Carbone.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Liquide combustible. La vapeur peut parcourir une grande distance et s'enflammer sur des sources d'ignition tels que des chauffeuses, des appareils électriques, cigarettes, étincelles, etc.. Les mélanges vapeurs-air sont explosifs au dessus du point d'éclair (54°C). Au contact de l'eau, ce produit dégage de la chaleur et se décompose en acide acétique. L'anhydride acétique peut réagir violemment au contact des produits suivants: l'acide acétique + l'eau, l'acide chlorhydrique + l'eau, l'acide perchlorique + l'eau, l'éthanol + le bisulfate de sodium, le peroxyde de barium, l'acide borique, l'acide chromique, le trioxyde de chrome, le peroxyde d'hydrogène, les nitrates métalliques et le permanganate de potassium. Risques d'ignition au contact des substances combustibles (bois, huile, papier). Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. Les vapeurs peuvent provoquer un incendie ou s'enflammer de manière explosive. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Empêcher l'accumulation de vapeurs ou de gaz à des concentrations explosives. La chaleur peut faire exploser les conteneurs. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
--	---

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les récipients qui sont ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Réagit violemment au contact de l'eau. Protéger des rayons du soleil.
Méthode et équipement de manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Protégez le matériau des rayons directs du soleil. Utiliser une hotte de préférence. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
ANHYDRIDE ACÉTIQUE	108-24-7	TWA	1.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		CEV	5.000000 ppm 21.000000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		(c)	5.000000 ppm 21.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			
	VEMP 5.000000 ppm 21.000000 mg/m3 Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air			
		VEMP	5 ppm 21 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		C	5.000000 ppm 21.000000 mg/m3	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
	Indique un agent chimique figurant au tableau 1 du Règlement de l'Ontario 490/09 (Designated Substances) pris en application de la Loi. Voir l'alinéa 2 (2) a) du présent règlement.			
		STEL	3.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Incolore.
Odeur	Âcre.
Seuil olfactif	0.1 ppm
pH	Acide.
Point de fusion / congélation	-73°C
Point initial d'ébullition	138-140°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	49°C
Taux d'évaporation	0.46%
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	2.7%
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	10.3%
Tension de vapeur	4.0 mm @ 20°CmmHg
Densité de vapeur	3.52 (air = 1.0)-
Densité	1.082g/cm ³
Solubilité	Miscible avec l'eau (120g/l à 20°C), l'alcool, le chloroforme et l'éther.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Log Pow : env.-0.27-
Température d'auto-inflammation	316°C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Chaleur ,flammes et étincelles. Réagit violemment au contact de l'eau Conserver le récipient hermétiquement fermé.
Substances incompatibles	Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les agents réducteurs forts (potassium, sodium, les hydrures de métaux), les acides forts, les alcools, les amines, le 2-aminoéthanol, l'aniline, les bases, l'éthylènediamine, la glycérine, les fines poudres de métaux, les nitrates métalliques, les permanganates, la chaleur, l'eau et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Vapeurs toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

ANHYDRIDE ACÉTIQUE

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation sévère et brûlure du tissu oculaire pouvant entraîner un oedème cornéen et conjonctival. Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau
- Peau	Irritation sévère et brûlure des tissus. L'exposition peut aussi entraîner une dermatite de sensibilisation accompagnée de lésions vésiculaires. Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau
- Respiration	Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
- Ingestion	Irritation et brûlure de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de la paroi abdominale. Dysphagie, douleurs abdominales, crampes, diarrhées, méléna, salivation, sudation, convulsions, stupeur, collapsus respiratoire, coma et peut entraîner la mort. Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite de sensibilisation, conjonctivite, photophobie, troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, bronchite, maux de tête, vertiges, larmolement, confusion, irritabilité, fatigue, faiblesse musculaire, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 1780 mg/kg. DL50 Dermale - Donnée non disponible.
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 inhalation - Rat 1000 ppm/4 h.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	CL50 - Leuciscus idus (Ide) - 265 mg/l - 48 h - mortalité CE50 - Algae: 300.82 - 1000 mg/l - 72 h
Persistence et dégradation	Donnée non disponible.
Potentiel de bioaccumulation	On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).
Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1715
Appellation réglementaire	ANHYDRIDE ACÉTIQUE
Classification du TMD	8 Matières corrosives 3 Liquides inflammables
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1L
Indice PIU	3000
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Liquides inflammables catégorie 3 Toxicité aigüe-Orale catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 2
---------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-07-22